AS/HO

BURKINA FASO

_____ Unité – Progrès – Justice DECRET N° 2012-<u>529</u>/PRES/PM/MFPTSS portant adoption du plan d'actions national 2011-2015 de lutte contre les pires formes de travail des enfants au Burkina Faso.

Visa CF H°0407 19-06-2012

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

la Constitution; VU

le décret n° 2011-208/PRES du 18 avril 2011 portant nomination du Premier VU Ministre:

le décret n°2012-122/PRES/PM du 23 février 2012 portant composition du VU Gouvernement du Burkina Faso;

le décret n°2011-329/PRES/PM/SGG-CM du 06 juin 2011 portant VU attributions des membres du Gouvernement;

le décret n° 2011-465/PRES/PM/MFPTSS du 20 juillet 2011 portant VU organisation du Ministère de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale:

rapport du Ministre de la fonction publique, du travail et de la sécurité Sur sociale;

Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 février 2012 ; Le

DECRETE

Est adopté le plan d'actions national 2011-2015 de lutte contre ARTICLE 1: les pires formes de travail des enfants au Burkina Faso dont le texte est joint en annexe au présent décret.

ARTICLE 2: Le Ministre de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 26 juin 2012

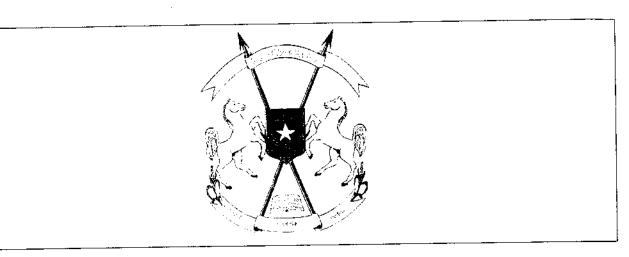
Le Premier Ministre

Beyon Luc Adolphe TIAO

Blaise COMPAORE

Le Ministre de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale

Soungalo Appolinaire OUATTARA



Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale (MFPTSS)

PLAN D'ACTIONS NATIONAL 2011-2015 DE LUTTE CONTRE LES PIRES FORMES DE TRAVAIL DES ENFANTS AU BURKINA FASO

REMERCIEMENTS

Le Gouvernement Burkinabè, à travers le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, tient à remercier tous les acteurs nationaux et internationaux qui ont consacré de leur temps pour la réalisation de ce PAN.

Merci à toutes les structures gouvernementales pour leur appui constant depuis le début du processus, qui a permis des concertations régionales et nationales afin que tous les acteurs et partenaires de la lutte contre le travail des enfants soient impliqués et s'approprient ce document d'action national.

Merci aux partenaires techniques et financiers pour leur soutien et leur engagement dans la lutte contre le travail des enfants et ses pires formes, et en particulier, pour leur contribution à l'élaboration du présent cadre d'harmonisation des actions de lutte.

Merci à la société civile à travers les associations et les ONG qui ont accepté de faire de ce PAN leur instrument et leur guide dans leurs actions.

Merci aux partenaires sociaux (patronat et syndicats) pour leur engagement auprès des autres acteurs et du Gouvernement burkinabé pour ce combat contre le fléau du travail des enfants et surtout ses pires formes.

Un remerciement spécial au BIT, et plus précisément à son bureau régional de Dakar, qui a guidé le processus d'élaboration avec un suivi constant, à travers les échanges téléphoniques et électroniques, mais surtout par des déplacements à Ouagadougou.

| SOMMAIRE | |
|---|--------|
| REMERCIEMENTS | 2 |
| SOMMAIRE | 3 |
| SIGLES ET ABREVIATIONS | 5 |
| PREFACE | 7 |
| 1. INTRODUCTION | 8 |
| 2. LE TRAVAIL DES ENFANTS AU BURKINA FASO | 10 |
| 2.1. Qui est enfant? | 10 |
| 2.2. Définition du travail des enfants et des PFTE | 10 |
| 2.3. Incidence du travail des enfants | 11 |
| 2.4. Causes du travail des enfants | 12 |
| 2.4.1 Causes socio économiques | 12 |
| 2.4.2 Déficits liés au système éducatif et à sa faible rétribution | 13 |
| 2.4.3 Causes socioculturelles | 14 |
| 2.4.4 Pandémie du VIH/sida | 14 |
| 2.5. Conséquences du travail des enfants | 15 |
| 2.5.1 Conséquences individuelles : fragilisation de leur santé et de leur développement physique et psychol | ogique |
| 2.5.2 Conséquences familiales : un cercle vicieux du maintien dans la pauvreté | 15 |
| 2.5.3 Conséquences nationales : Un frein au développement | 15 |
| 3. LES REPONSES DU BURKINA FASO AU TRAVAIL DES ENFANTS | 17 |
| 3. I. Au niveau étatique | 17 |
| 3.2. Au niveau des organisations de la société civile et des partenaires sociaux | 17 |
| 3.3. Au niveau des partenaires techniques et financiers | 18 |
| 3.4. Au niveau des Collectivités territoriales | 18 |
| 4. LES PRINCIPES DIRECTEURS | 19 |
| 5. LES PRINCIPAUX DOMAINES D'ACTIONS IDENTIFIES, OBJECTIFS ET ACTIVITES RETENUS | 20 |
| Objectif Général. | 20 |
| 5.1. Domaine d'action n°I : La législation et sa mise en application | 20 |
| 5.1.1 .Enoncé du problème | 20 |
| 5.1.2. Objectif 1 : Améliorer l'application des textes en matière de règlementation du travail des enfants | 20 |
| 5.2. Domaine d'action n°2 : L'accessibilité des services de prise en charge des enfants victimes de PFTE | 21 |
| 5.2.1 Enoncé du problème : | 21 |
| 5.2.2. Objectif 2 : Améliorer l'accessibilité des services de prise en charge des enfants victimes de PFTE | 22 |
| 5.3. Domaine d'action n°3 : Education et Formation professionnelle | 22 |
| 5.3.1. Enoncé du problème | 22 |
| 5.3.2 Objectif 3.1.: Promouvoir la scolarisation des enfants et particulièrement des filles | |

| 5.3.3. Objectif 3.2 : Offrir une formation professionnelle de qualité au profit des enfants non scolarisés et déscolarisés | 25 |
|--|---------|
| 5.3.4 Objectif 3.3 : Valoriser la formation professionnelle dans les centres à travers la certification professio | |
| 5.4. Domaine d'action n°4 : Cadre de concertation | 24 |
| 5.4.1. Enoncé du problème | 24 |
| 5.4.2. Objectif 4 : Mettre en place des mécanismes institutionnels pour la coordination et la mise en œuvre du | u PAN25 |
| 5.5. Domaine d'action n°5 : Le renforcement des capacités des ménages vulnérables | 25 |
| 5.5.1. Enoncé du problème | 25 |
| 5.5.2 Objectif 5 : Réduire la vulnérabilité économique des ménages | 26 |
| 5.6. Domaine d'action n°6 : Développement de la connaissance et des indicateurs sur le travail des enfants_ | 26 |
| 5.6.1. Enoncé du problème | 26 |
| 5.6.2 Objectif 6 : Accroître la connaissance et la disponibilité des données statistiques fiables sur la situation travail des enfants au Burkina Faso | |
| . LE RAPPORTAGE, LE SUIVI ET L'EVALUATION | 25 |
| 7.1. Le suivi | 29 |
| 7.2. L'évaluation | 29 |

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEC: Aide à l'Enfance Canada

AME: Association des Mères Educatrice/

APE : Association des Parents d'Elèves

BIT: Bureau International du Travail

CDN: Comité Directeur National

CEBNF: Centre d'Education de Base Non Formelle

CEDEAO: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CEDEF: Convention sur l'Elimination de toutes formes de Discriminations à l'Egard des

Femmes

CEP: Certificat d'Etudes Primaires

CERFODES: Centre d'Etudes, de Recherches et de Formation pour le Développement

Economique et Social

Cf.: Confère

CM2: Cours Moyen 2ème Année

CNAEJTB: Coordination Nationale des Associations des Enfants et Jeunes Travailleurs du

Burkina

CNP: Comité National de Pilotage

Collectivités T.: Collectivités Territoriales

CP1: Cours Préparatoire 1ère Année

CSLP: Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté

CTO: Criminalité Transnationale Organisée

CVS: Comité de Vigilance et de Surveillance

DLTE: Direction de la Lutte contre le Travail des Enfants

DPLVE : Direction de la Protection et de la Lutte contre les Violences sur les Enfants

ENAM: Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature

ENF: Education Non Formelle

ENTE : Enquête Nationale sur le Travail des Enfants

EVCM : Enquête sur la Vie et les Conditions des Ménages

Fonds Enfants: Fonds de lutte contre la traite et les autres pires formes de travail des enfants

GIZ: Coopération Internationale Technique Allemande

INSD: Institut National de la Statistique et de la Démographie

IPEC: Programme International pour l'Abolition du Travail des Enfants

MAH: Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

MASSN: Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale

MATDS : Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité

MCT : Ministère de la Culture et du Tourisme

MEBA: Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation

MENA: Ministère de l'Education Nationale

MESS: Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur

MFPTSS: Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale

MJFPE : Ministère de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi

MJPDH: Ministère de la Justice et de la Promotion des Droits Humains

MMCE: Ministère des Mines, des Carrières et de l'Energie

MPF: Ministère de la Promotion de la Femme

MRA: Ministère des Ressources Animales

MS: Ministère de la Santé

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

OIT: Organisation Internationale du Travail

ONG: Organisation Non Gouvernementale

OSC: Organisation de la Société Civile

PAN: Plan d'Actions National

PAR: Plan d'Actions Régional

PAT: Plan d'Actions Transfrontalier

PDDEB: Plan Décennal de Développement de l'Enseignement de Base

PFTE: Pires Formes de Travail des Enfants

PTF: Partenaires Techniques et Financiers

RGPH: Recensement Général de la Population et de l'Habitat

TdH/L: Terre des Hommes Lausanne

UNICEF: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance.

PREFACE

Le PAN/PFTE est un travail de synthèse qui est le fruit d'une concertation nationale. Cette concertation nationale a procédé par plusieurs étapes, allant de l'étude de base à la validation de ce présent PAN, en passant par l'organisation des ateliers (atelier de planification stratégique et ateliers régionaux). Les principaux acteurs qui protègent ou défendent les enfants, ont apporté leur appui au Gouvernement burkinabé pour que le PAN/PFTE soit enfin une réalité pour notre pays.

Le PAN/PFTE est non seulement un document de travail pour tous les acteurs de la lutte contre le travail des enfants, mais aussi un instrument de décision pour le Gouvernement burkinabè lui permettant de mieux s'attaquer au travail des enfants et à ses pires formes. Il constitue aussi une preuve du respect par notre pays de ses engagements pris au niveau international d'éliminer le travail des enfants et ses pires formes, en ratifiant les Conventions 138 et 182 de l'OIT ainsi que tous les autres instruments de protection et de promotion des droits des enfants.

Le travail des enfants est un appendice de la pauvreté et un frein au développement de notre pays, en ce sens qu'il est doublement une barrière à la scolarisation des enfants et un obstacle majeur à la production d'un capital humain compétitif, en quantité et en qualité suffisantes.

Le présent PAN/PFTE sert donc de référence nationale pour orienter les acteurs, mais surtout pour harmoniser les actions afin qu'au cours du quinquennat à venir (2011-2015), le Burkina observe une véritable régression du phénomène du travail des enfants.

Puisse le PAN/PFTE servir de tremplin au meilleur développement de l'enfant burkinabè et à la construction d'un pays émergeant pour la décennie à venir !

1. INTRODUCTION

Le Burkina Faso a une population de 13 730 258 habitants selon le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) réalisé en 2006 par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD).

Les femmes représentent 51,7% de la population contre 48,3% d'hommes, avec un rapport de masculinité de 94 hommes pour 100 femmes. Seule la région du Centre fait l'exception avec un ratio de 100 femmes pour 101 hommes. Cette supériorité numérique des femmes est restée constante depuis le recensement de 1985 (51,9%) et celui de 1996 (51,8%).

La grande majorité de la population (79,7%) vit en milieu rural. Pays sahélien, enclavé et pauvre en ressources naturelles, l'économie du Burkina Faso repose essentiellement sur l'agriculture et l'élevage qui contribuent pour près de 40% au Produit Intérieur Brut. Près de 80% de la population vivant en milieu rural dépend de l'exploitation de la terre et des autres ressources naturelles de l'environnement (eau, forêts, pâturages).

Selon l'enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages réalisée en 2003, 46,4% de la population vivaient en dessous du seuil absolu de pauvreté estimé à 82 672 CFA par personne et par an. La pauvreté est beaucoup plus accentuée chez les femmes (47,1%) que chez les hommes (45,7%).

L'enquête nationale sur le travail des enfants (ENTE) réalisée en 2006 au Burkina Faso par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) montre que le travail des enfants touche 41,1% des enfants de 5 à 17 ans, soit 1 658 869 enfants travailleurs. La proportion d'enfants en situation de travail varie en fonction du secteur d'activités. Le secteur de l'agriculture compte 69,2% des enfants travailleurs ; il est respectivement suivi du secteur des services (25,8%) et de l'industrie (5%). Ainsi, les zones rurales favorisent le travail des enfants dans le secteur agro-sylvo-pastoral. Par contre, les centres urbains dont les grandes villes comme Bobo-Dioulasso et Ouagadougou constituent des lieux privilégiés pour le travail des enfants dans le secteur des services et plus précisément des travaux domestiques.

L'ENTE (2006) mentionne qu'en ville, le profil des enfants travailleurs varie d'une activité à une autre. Ainsi, les activités artisanales (soudure, menuiserie métallique ou en bois, construction de bâtiments, etc.) restent l'apanage des garçons, tandis que les filles se retrouvent généralement dans les activités domestiques et commerciales où elles sont recrutées comme des aides ménagères, des aides restauratrices, des vendeuses ambulantes de fruits et légumes, etc.

Les enfants la majorité des enfants travailleurs sont issus des ménages pauvres. La proportion des enfants de 5-14 ans économiquement actifs est nettement supérieure dans les ménages « pauvres » comparativement aux ménages « non pauvres », car les enfants des ménages pauvres sont deux fois plus nombreux à travailler que les enfants des ménages non pauvres. Les filles des ménages pauvres sont encore plus nombreuses que les garçons du même profil de ménages à travailler.

Le travail des enfants est un facteur entravant l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et d'une éducation de base universelle. C'est pourquoi, le Burkina Faso a ratifié les principales normes internationales visant l'élimination du travail des enfants que sont :

la Convention OIT N°138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi le 11 août 1997. Cette convention précise que l'âge minimum d'admission à un emploi ne devra pas être inférieur à l'âge auquel cesse la scolarité obligatoire ni en tout cas être inférieur à 15 ans, avec la possibilité pour les pays en développement de spécifier en une première étape, un âge minimum de 14 ans. Pour être en harmonie avec la loi d'orientation de l'éducation de 2007 qui fixe l'âge de scolarité obligatoire à l'âge de 16 ans, le Burkina Faso a fixé l'âge minimum d'admission à l'emploi à 16 ans.

La Convention OIT N°138 interdit également les travaux dangereux effectués par les enfants et dispose que les employeurs devraient tenir des registres ou autres documents contenant des informations sur les enfants.

la Convention OIT N°182 sur les pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur éradication, le 25 mai 2001. Cette convention appelle les Etats à prendre des mesures immédiates et efficaces pour assurer l'interdiction et l'élimination des pires formes de travail des enfants et ce de toute urgence. Cette ratification marque un engagement fort du Gouvernement burkinabé pour la lutte contre le phénomène.

Le Gouvernement a adopté le 28 mai 2009 le décret 2009-365/PRES/PM/MTSS/MS/MASSN portant détermination de la liste des travaux dangereux interdits aux enfants au Burkina Faso, une composante intégrale des PFTE. La prise de ce décret est une suite logique des engagements pris par les pays qui ont ratifié les Conventions OIT N°138 et 182.

Ce texte détermine les travaux considérés comme dangereux pour les enfants au Burkina. Les articles 2 et 3 de ce décret font un regroupement sectoriel de ces travaux dangereux. Douze secteurs sont ainsi identifiés. Ce sont : i) l'agriculture ; ii) l'élevage ; iii) la pêche ; iv) l'agroforesterie et la chasse ; v) l'industrie ; vi) les mines, carrières et sites d'orpaillages ; vii) les bâtiments et travaux publics ; viii) le secteur informel ; ix) l'artisanat ; x) les arts et spectacles ; xi) le transport ; xii) le secteur de la santé humaine et animale.

Le présent plan d'actions national s'inscrit en droite ligne des efforts déjà consentis par le Burkina Faso pour éliminer les pires formes de travail des enfants. Il est le fruit d'un processus en plusieurs étapes qui sont respectivement l'étude diagnostique, l'atelier de planification, l'élaboration du PAN provisoire, la tenue d'ateliers régionaux et l'atelier national de validation.

Guidé par les informations recueillies auprès des parties prenantes, le plan d'action national se focalise sur un ensemble de problèmes prioritaires qui commandent des réponses urgentes. Une place importante est accordée aux stratégies préventives contre les PFTE, tout en prenant en compte les besoins des enfants déjà impliqués dans les PFTE.

2. LE TRAVAIL DES ENFANTS AU BURKINA FASO

2.1. Qui est enfant?

Aux termes des dispositions de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant ratifiée par le Burkina Faso le 08 juin 1992, l'enfant est défini comme « tout être humain âgé de moins de 18 ans ». De même, d'autres textes internationaux tels que la Convention relative aux Droits de l'enfant ratifiée le 31 août 1990 et la convention 182 de l'OIT se rapportent également au critère d'âge de 0-18 ans pour définir l'enfant. L'article 63 du code pénal burkinabé consacre la majorité pénale à 18 ans.

2.2. Définition du travail des enfants et des PFTE

Le travail des enfants est toute activité entreprise par une personne de moins de 18 ans, rémunérée ou non, dangereuse ou inappropriée pour son âge, ou qui nuit à sa scolarisation ou son développement physique, psychologique et social. Dans cette définition, il faut tenir compte de l'exercice excessif des activités non économiques.

Les Conventions OIT N° 182 et 138 éclairent respectivement sur les «pires formes de travail des enfants et sur l'âge minimum d'admission à l'emploi. Ainsi, la convention 182 mentionne que les PFTE sont:

- a) toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues telles que la vente, la traite des enfants, la servitude pour dette et le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire, y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés.
- b) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production de matériel pornographique ou de spectacles pornographiques.
- c) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites, notamment pour la production et le trafic de stupéfiants tels que les définissent les conventions internationales pertinentes.
- d) Les travaux qui par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant.

Aussi, selon cette même convention et la Recommandation 190 qui l'accompagne, les travaux dangereux sont : « ceux qui, de par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant ». Ils portent sur les :

- travaux qui exposent les enfants à des sévices physiques, psychologiques ou sexuels ;
- travaux qui s'effectuent sous terre, sous l'eau, à des hauteurs dangereuses ou dans des espaces confinés; les travaux qui s'effectuent avec des machines, du matériel ou des outils dangereux, ou qui impliquent de manipuler ou de porter de lourdes charges;

- travaux qui s'effectuent dans un milieu malsain pouvant, par exemple, exposer les enfants à des substances, des agents ou des procédés dangereux, ou à des conditions de température, de bruits ou de vibrations préjudiciables à leur santé;
- travaux qui s'effectuent dans des conditions particulièrement difficiles, par exemple pendant de longues heures, ou la nuit, ou pour lesquels l'enfant est retenu de manière injustifiée dans les locaux de l'employeur.

2.3. Incidence du travail des enfants

La mesure de l'incidence du travail des enfants porte sur l'ampleur du phénomène. Cette incidence est analysée à travers les variables relatives au genre, au milieu géographique, aux origines sociales des enfants.

Selon les résultats de l'ENTE (2006), le phénomène du travail des enfants est une réalité au Burkina Faso. En effet, 41,1% des enfants âgés de 5 à 17 ans mènent une activité économique. Cela concerne aussi bien les filles (34,0%) que les garçons (47,7%). L'enquête montre qu'il y a plus d'enfants travailleurs en milieu rural (44,1%) qu'en milieu urbain (23,2%).

Tableau 1: Enfants âgés de 5-17ans selon le sexe, le type d'activités et le milieu de résidence

| Sexe | Activité | Urbain | | Rural | | Total | |
|---------|----------------------|----------|------|---------------------|------|-----------------|--------------|
| Sexe | Activite | Effectif | % | Effectif | % | Effectif | % |
| Garçons | Travail uniquement a | 28 882 | 10.4 | 696 241 | 38.7 | 725 123 | 34.9 |
| · 3 | Etudes uniquement b | 161 400 | 58,1 | 365 620 | 20,3 | 527 020 | 25,4 |
| | Travail et Études c | 36 396 | 13.1 | 230549 | 12.8 | 266 945 | 12,8 |
| | Total Travail* | 65 278 | 23,5 | 926 790 | 51,5 | 992 068 | 47,7 |
| | Total Etudes** | 197 796 | 71,2 | 596 169 | 33,1 | 793 965 | 38.2 |
| | Inoccupés | 51 280 | 18.4 | 508 248 | 28.2 | 559 528 | 2 6,9 |
| Filles | Travail uniquement a | 39 938 | 13.2 | 459 743 | 27.7 | 499 881 | 25.5 |
| Lilles | Etudes uniquement b | 156 882 | 51.7 | 293 265 | 17,7 | 450 147 | 23.0 |
| | Travail et Etudes c | 29 521 | 9.7 | 137 599 | 8.3 | 167 120 | 8,5 |
| | Total Travail* | 69 459 | 22,9 | 597 342 | 36,0 | 666 801 | 34.0 |
| | Total Etudes** | 186 403 | 61,7 | 430 864 | 26.0 | 617 267 | 31.5 |
| | Inoccupés | 77 099 | 25,4 | 766 9 19 | 46.3 | 844 01 <u>8</u> | 43 <u>.0</u> |
| Total | Travail uniquement a | 68 820 | 11,8 | 1 155 984 | 33,4 | 1 224 804 | 30.4 |
| TOTAL | Etudes uniquement b | 318 282 | 54,7 | 658 885 | 19,1 | 977 167 | 24,2 |
| | Travail et Etudes c | 65 917 | 11.4 | 368 148 | 10.6 | 434 065 | 10,7 |
| | Total Travail* | 134 737 | 23,2 | 1 524 132 | 44.1 | 1 658 869 | 41,1 |
| | Total Etudes** | 384 199 | 66,1 | 1 027 033 | 29.7 | 1 411 232 | 34.8 |
| | Inoccupés | 128 379 | 22,1 | 1 275 167 | 36,9 | 1 403 546 | 34,7 |

Source : Enquête Nationale sur le travail des enfants au Burkina Faso (ENTE-BF) 2006

En outre, selon l'ENTE, les garçons en milieu rural contribuent plus à l'activité économique que les filles (51,5% contre 36%). En ville, les proportions de filles (22,9%) et de garçons (23,5%) travailleurs sont sensiblement identiques.

Par ailleurs, une fois sur le marché du travail, les enfants travailleurs n'ont pas assez de possibilités pour en sortir et bénéficier de conditions normales d'enfance. De ce fait, l'incidence du travail des enfants augmente régulièrement avec l'âge. Pour l'ENTE (2006), la proportion des enfants économiquement actifs augmente considérablement avec l'âge, quel que soit le sexe. Près de 30% des enfants de 5-9 ans travaillent dans des secteurs économiques variés. Pour les 10-14 ans, 47,6% des enfants de cette tranche d'âge sont

^{&#}x27;Total travall' se réfère aux enfants qui travalllent uniquement et à ceux qui travalllent et qui vont à l'école, d'est-à-dire a-d'illimit travall se réfère aux enfants qui vont à l'école uniquement et à ceux qui travaillent et qui vont à l'école, d'est-à-dire b+c.

économiquement actifs. Et pour les 15-17 ans, plus de la moitié des enfants travaillent (56%).

La proportion de filles économiquement actives est passée de 25,2% entre 5-9 ans à 47,2% pour les 15-17 ans. En d'autres termes, une fille sur quatre de 5 à 9 ans travaille déjà, et à 15-17 ans, c'est quasiment une fille sur deux.

La proportion des garçons qui travaillent est plus importante que celle des filles. Les garçons travailleurs de 15-17 ans constituent presque le double des travailleurs des 5-9 ans, soit respectivement 65,2% et 34,2%. Ces statistiques confirment effectivement que le travail ne constitue pas une situation transitoire dans la vie des enfants travailleurs.

Plus les enfants avancent en âge, plus ils sont susceptibles de ne plus aller à l'école, l'ultime voie qui leur reste est leur engagement dans un travail.

A la lumière de ces constats, les effets négatifs à moyen et long termes du travail des enfants sur leur accession à un travail décent en particulier, et sur le développement économique et social en général, sont considérables compte tenu de son ampleur, de son caractère non transitoire et exclusif qui sont des obstacles à l'instruction, puis à une formation professionnelle pour l'accroissement du capital humain.

2.4. Causes du travail des enfants

Les causes du travail des enfants au Burkina Faso sont nombreuses et interconnectées de manière complexe. Ces causes sont diversifiées et peuvent être regroupées en plusieurs catégories qui sont socio-économiques, socio culturelles, éducatives ou scolaires et liées au VIH/Sida.

2.4.1 Causes socio économiques

La pauvreté ou la réduction des moyens économiques des ménages est l'explication la plus avancée pour la mise au travail précoce des enfants, et surtout à leur exposition aux PFTE. Ainsi, dans les économies de subsistance, notamment celles qui caractérisent les pays sahéliens comme le Burkina Faso, la survie de nombreux ménages dépend de la participation de tous les membres aux activités de production.

En sus, la mise au travail des enfants n'échappe pas à des stratégies familiales de l'économie domestique. Les stratégies adoptées visent à faire travailler les enfants pour la résolution des besoins quotidiens ou requis tels que se nourrir, se vêtir, faire face aux dépenses de prestige ou sociales comme les baptêmes et les mariages, etc.

Les stratégies familiales de mise au travail des enfants s'organisent généralement autour du chef de ménage (en l'occurrence le père), mais quelquefois avec la mère. Les stratégies de mise au travail des enfants, sont des processus structurés dans les ménages très pauvres, où chaque membre du ménage doit absolument jouer un rôle en contribuant économiquement ou financièrement à la résolution de leurs besoins vitaux. Ce processus structuré détermine les activités considérées comme acceptables pour chaque membre du ménage, et établit une division des tâches en fonction de l'âge et du sexe.

La contribution des enfants à la satisfaction des besoins quotidiens du ménage explique le plus souvent leur engagement (encouragé, forcé ou voulu par certains parents) dans des PFTE.

Au Burkina Faso, près de 30% des ménages sont de type polygame (INSD, 2006). Les ménages polygames comptent en moyenne plus de membres (8,7 personnes) que les ménages monogames (5,8 personnes). Dans les zones rurales, les ménages polygames sont considérés comme des stratégies pour le renforcement de la main-d'œuvre agricole. En effet, avec une agriculture encore peu mécanisée, les moyens de production reposent essentiellement sur la main-d'œuvre fournie par les membres du ménage. Ainsi, la sollicitation de la main-d'œuvre des époux et des enfants est une stratégie agricole pour une plus grande production.

2.4.2 Déficits liés au système éducatif et à sa faible rétribution

Le Burkina Faso s'est attaqué au déficit scolaire avec la mise en œuvre du Plan Décennal pour le Développement de l'Education de Base (PDDEB) pour la période 2001-2010. Ceci a conduit à une augmentation assez remarquable du taux brut de scolarisation qui est passée de 44,4% en 2001 à 72,3% en 2008.

Toutefois, les taux d'abandon restent élevés. En effet, selon les statistiques scolaires du MEBA (2008), le taux le plus faible enregistré est de 4,8% et le taux le plus élevé de 10,2%. Les taux de redoublement varient entre 11% et 43%. Ces taux sont particulièrement élevés en classe de 6ème où ils vont de 36 à 43%. Les résultats aux examens sont très fluctuants. Pour le CEP, les taux de succès varient entre 48% et 70%.

L'entrée en sixième est contingentée, compte tenu de la capacité d'accueil des infrastructures de l'enscignement secondaire public. Le taux de réussite y est d'environ 15%. Les élèves n'ayant pas réussi à ce concours peuvent cependant accéder à l'enseignement secondaire à l'aide de leurs propres ressources.

Enfin, le taux de rétention des élèves au cycle primaire est des plus faibles dans la sousrégion. Sur 100 enfants inscrits au CP1, seulement 55% parviennent au CM2 (MEBA, 2008).

Par ailleurs, bien que l'Etat ait établi la gratuité scolaire dans les écoles publiques, la scolarisation des enfants exige toujours des dépenses liées aux fournitures scolaires, au payement d'assurances et/ou de transports scolaires, aux cotisations des parents d'élèves et parfois, à la dispensation de cours privés en dehors du temps scolaire. Dans tout le système éducatif actuel, les familles contribuent financièrement pour assurer la scolarisation de leurs enfants.

Les ménages les plus pauvres, avec souvent une fratrie élevée (en moyenne six enfants contre trois pour les ménages riches) ont des difficultés à faire face aux dépenses scolaires. Face à ces difficultés économiques, des parents optent pour des stratégies de scolarisation d'un seul enfant parmi plusieurs scolarisables, ou de privilégier la scolarisation des garçons au détriment de celle des filles. Dans ces conditions, les enfants qui n'ont pas accès à l'école sont obligés ou encouragés à travailler.

Quant aux faibles rétributions de l'école burkinabè, on peut dire que pour la majorité des enfants qui ne réussissent pas à aller au-delà de l'éducation de base, les perspectives d'obtenir un emploi rentable sont minimes. Une telle situation renforce la perception mitigée sur la contribution de l'école à l'insertion de ses produits sur le marché du travail. Très souvent, les produits finis ou semi-finis de l'école n'arrivent pas à obtenir un emploi salarié dans la fonction publique ou dans le secteur privé, et bon nombre d'entre eux s'intéressent très peu au secteur agricole qui demeure pour le Burkina Faso, le secteur économique le plus important avec plus de 75% de la population.

En outre, les parents estiment que le gain économique des enfants scolarisés n'est pas immédiat.

Scolariser un enfant suppose des investissements pour une période relativement longue, avant de faire de lui un agent producteur de biens économiques. Le coût d'opportunité d'un enfant scolarisé n'est pas garanti pour les parents qui exercent généralement en milieu rural et qui attendent énormément de la participation des enfants aux travaux agro-pastoraux.

Enfin, avec la faible qualification professionnelle des enfants, de nombreux employeurs recourent à la main-d'œuvre enfantine, parce que les enfants coûtent moins chers. En effet, sans une qualification professionnelle, les enfants constituent des « proies » faciles pour certains employeurs car ils sont plus soumis et sont plus tolérants que les adultes ou le personnel qualifié aux conditions de travail, quelquefois inadéquates ou inadaptées.

2.4.3 Causes socioculturelles

La faible prise de conscience de la population sur des questions relatives au travail des enfants, y compris les PFTE, est une autre raison de la persistance du travail des enfants. De nombreux parents permettent ou encouragent leurs enfants à s'engager dans un travail quelle que soit sa nature, parce qu'ils n'ont pas conscience des risques encourus.

Pour certains parents, faire travailler un enfant participe du processus de socialisation de celui-ci. Pour que l'enfant soit un maillon de la production économique pour sa communauté et sa famille, il est mis très tôt au travail, dans un contexte de division du travail par genre. Ainsi, les garçons sont mis au travail dans les activités agro-pastorales, alors que les filles sont dévolues aux travaux ménagers et artisanaux. Ce facteur socioculturel est aggravé par la méconnaissance, voire l'ignorance des lois et règlements en la matière, par la population, livrant les enfants à divers abus et exploitations.

Enfin, parmi les facteurs typiquement sociaux qui favorisent la mise au travail des enfants, il existe les crises familiales, traduites par des abandons d'enfants ou par des divorces qui favorisent l'exposition des enfants aux PFTE. En outre, dans les ménages aux fratries nombreuses, les enfants sont plus exposés aux PFTE que ceux des ménages nucléaires simples.

🖁 2.4.4 Pandémie du VIH/sida

Au Burkina Faso, bien que le taux de prévalence du VIH/SIDA connaisse une régression significative de 7,17%-en 1997 à 2,7 % en fin 2003 (rapport CNLS-IST 2004), puis à 1,6 % de nos jours (premières estimations selon l'ONUSIDA/OMS 2008), la situation des orphelins du SIDA selon l'ONUSIDA demeure préoccupante. En 2002, le nombre d'enfants

orphelins était estimé à environ 350 000, avec plus de 2 000 enfants infectés par le VIH/SIDA.

La pandémie du VIH/SIDA a précarisé la situation des enfants affectés par la maladie des parents ou par leur décès; ce qui a pour conséquence de pousser ces derniers à s'engager précocement dans des travaux ou dans des activités économiques dangereuses ou inadaptées pour survivre.

En effet, les enfants dont les parents sont atteints de la maladie, éprouvent des difficultés à être scolarisés ou à se maintenir dans le système scolaire, sans l'appui ou l'aide d'autres parents ou d'associations de prise en charge. Souvent, les opportunités d'études sont donc compromises pour de tels enfants, obligés de quitter l'école pour s'occuper de leurs parents malades ou pour travailler afin de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles.

2.5. Conséquences du travail des enfants

2.5.1 Conséquences individuelles : fragilisation de leur santé et de leur développement physique et psychologique

Les enfants qui sont astreints aux pires formes de travail rencontrent généralement des problèmes de santé, qui affectent doublement leur croissance physique et leur épanouissement. L'ENTE indique par exemple que les enfants travailleurs consacrent entre 19 et 25 heures par semaine à l'exercice de leurs activités. Ce qui a des conséquences telles que la fragilisation de leur santé et de leur développement physique et psychologique. Les enfants qui exercent dans les mines, les carrières, les champs de coton, connaissent le plus une précarité sanitaire, n'ayant pas souvent les moyens de se prendre en charge, lorsqu'interviennent des blessures, des surdosages liés aux amphétamines et aux drogues, des intoxications médicamenteuses ou alimentaires, des maladies respiratoires, etc.

2.5.2 Conséquences familiales : un cercle vicieux du maintien dans la pauvreté

Une fois sur le marché du travail, les enfants travailleurs n'auraient pas assez de possibilités pour en sortir et bénéficier de conditions normales d'enfance, mais aussi de scolarisation et de formation professionnelle. De ce fait, les enfants qui commencent à travailler à un âge précoce, serviront, même aux âges adultes, de main-d'œuvre bon marché, sans qualification professionnelle.

Par ailleurs, l'agriculture étant le premier secteur qui emploie plus de 75% de la population Burkinabè (INSD, 2008), la grande majorité d'enfants travailleurs y sont également utilisés comme des « moyens » de production ou des aides familiales. En effet, avec une agriculture peu mécanisée utilisant encore des techniques rudimentaires de production, les ménages ruraux sont souvent moins disposés à envoyer leurs enfants à l'école, compte tenu du coût d'opportunité (à court terme) de l'absence de leurs enfants au travail agropastoral.

2.5.3 Conséquences nationales : Un frein au développement

Le travail des enfants est une solution transitoire à la résolution de leurs besoins ou de ceux de leurs parents. Il donne l'illusion de solutionner des problèmes, mais en réalité, il ne les

résout pas. Le travail des enfants ne peut pas contribuer au développement de l'économie du Burkina Faso en ce sens que les enfants concernés ne constituent pas une main-d'œuvre qualifiée; de ce fait le recours à une telle main-d'œuvre ne saurai être une voie d'essor. Plus on s'engage précocement au travail pour sortir de la pauvreté, plus on y restera.

Les ménages pauvres dont les enfants travaillent, participent d'une certaine manière au renforcement ou au maintien de leur état de pauvreté qui peut devenir durable et non plus

transitoire.

3. LES REPONSES DU BURKINA FASO AU TRAVAIL DES ENFANTS

Il existe plusieurs actions entreprises pour combattre le travail des enfants. Ces actions se présentent à quatre niveaux : au niveau de l'Etat, de la société civile, des Partenaires techniques et financiers et des collectivités locales.

🖰 3.1. Au niveau étatique

La question de la lutte contre les PFTE s'inscrit comme une des priorités de la protection de l'enfant au Burkina Faso. Ainsi, au titre du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale (MFPTSS) et du Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (MASSN), il existe des directions spécifiques chargées de juguler le problème du travail des enfants et ses pires formes. Pour le MFPTSS, c'est la Direction de la Lutte contre le Travail des Enfants (DLTE). Au MASSN, il s'agit de la Direction de la Protection et de la Lutte contre les Violences sur Enfants (DPLVE).

La DLTE existe depuis 2006, et a largement contribué à la prise du Décret N° 2009-365/PRES/PM/MTSS/MS/MASSN du 28 mai 2009 portant liste des travaux dangereux interdits aux enfants au Burkina Faso, qui est un instrument juridique de référence pour s'attaquer au fléau. Avec cet instrument, le Gouvernement met à la disposition des acteurs de la lutte contre le travail des enfants et des populations un outil d'information et de sensibilisation, et une base légale de répression des employeurs qui utilisent la main-d'œuvre enfantine.

Quant à la DPLVE, elle a été créée en 2007, conformément au nouvel organigramme du MASSN. Elle agit pour la protection des enfants violentés et pour le soutien aux enfants vulnérables. Ses prérogatives touchent aux enfants victimes de violences et de traite. Elle a contribué à la révision de la loi sur la traite des personnes et les pratiques assimilées (loi N° 029-2008/AN du 15 mai 2008), dont la spécificité est de mettre en exergue le caractère délictuel de l'utilisation de la mendicité d'autrui comme un acte de PFTE.

Il convient aussi de noter qu'au niveau du Ministère de la Justice et de la Promotion des Droits Humains (MJPDH), la Direction de la Protection des Droits Humains mène des actions de sensibilisation sur les droits de l'enfant.

Avec le PAN/PFTE, le Gouvernement burkinabé note la nécessité d'harmoniser les actions et attributions confiées à ces deux structures ministérielles au regard de la possibilité de confusion des rôles.

3.2. Au niveau des organisations de la société civile et des partenaires sociaux

Plusieurs ONG, associations et syndicats militent en faveur de la protection des droits de l'enfant. La plupart des ONG et associations participent à la scolarisation des enfants, à la construction d'écoles, à la dotation des écoles en fournitures scolaires, à la distribution de fournitures aux élèves, à l'établissement des actes de naissance pour les enfants, à l'insertion socioprofessionnelle par l'apprentissage, au retrait et à la réhabilitation d'enfants travailleurs. Les ONG font également des sensibilisations.

En somme, l'implication de la plupart des ONG consiste à une contribution à la lutte contre la pauvreté, aux activités de formation professionnelle pour les jeunes et au développement des activités génératrices de revenus pour les retenir au terroir.

Au niveau des syndicats, il existe une cellule, au sein de la Confédération Générale des Travailleurs du Burkina, dédiée à la prévention et à la lutte contre les PFTE. Par ailleurs, le Syndicat National des Transporteurs Routiers et Voyageurs du Burkina (SNTRV-B) est sollicité plus spécifiquement sur la question de la lutte contre la traite des enfants. Il collabore avec la Police et la Gendarmerie et sensibilise les transporteurs à ne pas être complices dans le transport d'enfants visiblement destinés à être engagés dans des PFTE.

3.3. Au niveau des partenaires techniques et financiers

Plusieurs partenaires bilatéraux et multilatéraux appuient le Burkina Faso dans la lutte contre le travail des enfants et dans l'atteinte des OMD dont la scolarisation pour tous les enfants du Burkina Faso en 2015. Ainsi, les partenaires techniques les plus en vue dans la lutte contre le travail des enfants et leur protection sont le BIT, l'UNICEF et la Coopération allemande à travers le Programme Santé Sexuelle, Droits Humains (PROSAD) de la GIZ et le Fonds Enfants. Les PTF travaillent en étroite collaboration avec le Gouvernement burkinabè, aux niveaux central et décentralisé, mais aussi avec des organisations de la société civile qu'ils appuient, dans la mise en œuvre de projets et programmes d'éducation, ou destinés au retrait, à la réhabilitation et à l'insertion des enfants victimes de PFTE.

3.4. Au niveau des Collectivités territoriales

La mise en œuvre de la politique de décentralisation au Burkina Faso se fonde sur le Cadre Stratégique de Mise en Œuvre de la Décentralisation (CSMOD 2006–2015) et son programme triennal. La stratégie de décentralisation s'intègre à la Politique Nationale de Bonne Gouvernance (PNBG 2006 – 2015) et à la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD), qui est le document de référence national pour la politique de développement du pays.

Avec le processus de décentralisation, le Burkina Faso est engagé dans la communalisation intégrale du territoire. Actuellement, la tendance est au transfert de l'Etat vers les communes des services sociaux de base, tels que la Santé, l'Education, le Sport, etc. Dans le processus de décentralisation, l'Etat encourage les communes à la gestion locale de leur développement.

La mise en œuvre d'actions ciblées et spécifiques du PAN pourra se faire à travers les communes. Les ateliers régionaux ont montré ainsi la nécessité de travailler étroitement avec les communes, surtout quand il s'agira de l'élaboration des plans sectoriels ou communaux pour la lutte contre les PFTE.

4. LES PRINCIPES DIRECTEURS

- 1. Le Gouvernement burkinabé entend faire de son PAN/PFTE le cadre référentiel de toute lutte nationale visant l'éradication du travail des enfants et surtout en ses pires formes d'ici à 2015. Pour cela, il travaille à une plus grande efficacité des actions par la régularité des consultations avec les communautés locales, les organisations de la société civile, les structures décentralisées, les partenaires techniques et financiers en vue d'atteindre l'objectif d'éliminer le travail des enfants et prioritairement ses pires formes d'ici à 2015.
- Le Plan d'Action National s'inscrit dans la Stratégie de Croissance accélérée et de développement durable (SCADD).
- 3. Le Gouvernement burkinabé entend adopter une approche multisectorielle pour la mise en œuvre de son PAN/PFTE. Ceci implique tous les acteurs concernés de près ou de loin par la question du travail des enfants. L'approche multisectorielle exploitera le potentiel existant pour éviter les duplications ou les doubles emplois.
- 4. Le PAN s'attellera à promouvoir de façon pérenne la scolarisation des enfants de 6 à 16 ans, comme le dispose la loi d'orientation de l'éducation du Burkina Faso. Une alternative sera offerte à ceux qui n'ont pas été scolarisés ou qui ont été déscolarisés à travers la formation professionnelle, avec délivrance de la certification de qualification professionnelle (CQP).
- 5. Le PAN/PFTE se réfère aux autres instruments politiques et juridiques nationaux et internationaux que sont la Constitution, le Code du travail, les Objectifs du Millénaire pour le Développement, le Plan Décennal de Développement de l'Education de Base (PDDEB), les Conventions de l'OIT, les différentes Chartes en rapport avec les droits de l'enfant, etc. Ces références soutiendront la pérennité des actions inscrites dans le PAN visant l'élimination du travail des enfants à long terme.
- 6. Le Gouvernement burkinabé travaillera à ce que les bénéficiaires du PAN/PFTE, que sont les enfants eux-mêmes, soient des acteurs impliqués tout au long du processus et plus spécifiquement dans la mise en œuvre des actions, de leur suivi et de leur évaluation.

En tenant compte des six principes directeurs énoncés qui sous-tendent le PAN/PFTE, un ensemble d'axes prioritaires ont été définis pour l'éradication du travail des enfants.

5. LES PRINCIPAUX DOMAINES D'ACTIONS IDENTIFIES, OBJECTIFS ET ACTIVITES RETENUS

Dans cette section sont abordés les domaines d'actions identifiées par le PAN, les objectifs à atteindre, les mesures politiques et juridiques requises, les actions à mettre en œuvre, les agences d'exécution et le chronogramme pour les interventions. Les agences d'exécution auront en charge de procéder à la traduction des mesures en des plans d'actions détaillés et à leur mise en œuvre.

Objectif Général.

L'objectif général du PAN est de réduire l'incidence du travail des enfants d'ici 2015 à travers l'adoption de mesures et la mise en œuvre d'actions politiques, sociales, économiques et institutionnelles pour l'éradication de toutes les pires formes de travail des enfants. Les objectifs spécifiques sont définis par domaines d'actions:

5.1. Domaine d'action n°1 : La législation et sa mise en application

§ 5.1.1 .Enoncé du problème

Au Burkina Faso, la lutte contre les pires formes de travail des enfants fait partie des priorités du gouvernement. C'est ainsi que dans le souci de prendre en compte les besoins des groupes les plus défavorisés et marginalisés dans le processus de développement, le gouvernement du Burkina Faso a ratifié les textes internationaux relatifs à la réglementation du travail des enfants et adopté au plan interne des textes visant l'éradication des pires formes de travail des enfants. Cependant, le constat général qui se dégage est que ces textes sont méconnus du grand public et peu appliqués par les services judiciaires. Pour résoudre ces problèmes, l'objectif suivant ainsi que les activités et les responsables de mise en œuvre ont été définis et identifiés.

5.1.2. Objectif 1 : Améliorer l'application des textes en matière de règlementation du travail des enfants

Activités :

- Elaborer et reproduire un recueil de textes législatifs et règlementaires sur le travail des enfants;
- Traduire et reproduire les principaux textes relatifs au travail des enfants en langues nationales:
- Vulgariser les textes (recueil de textes, chronique/périodique...);
- Organiser des campagnes de sensibilisation;
- Mettre en œuvre des programmes de communication pour le changement de comportement sur les PFTE dans les régions;
- Organiser le plaidoyer à l'endroit des Leaders communautaires dans les 45
- Mettre en œuvre des stratégies d'éducation par les pairs ;
- Organiser le plaidoyer au niveau du gouvernement;

- Elaborer et intégrer un module sur le travail des enfants dans les curricula de formation des Inspecteurs et contrôleurs du travail;
- Organiser six (6) ateliers de formation des Inspecteurs et contrôleurs du Travail en activité sur le travail des enfants;
- Organiser des ateliers/rencontres de sensibilisation pour l'intégration de la lutte contre les PFTE dans les politiques sectorielles et institutionnelles (Agriculture. Elevage, Mines, Santé, Education, Emploi, Société civile);
- Appuyer l'élaboration et l'application de mesures de lutte contre les PFTE (codes de bonne conduite, autres) au sein des structures (publiques, privées);
- Recruter des inspecteurs et contrôleurs de travail;
- Rendre opérationnels les services provinciaux et communaux de l'Inspection du
- Renforcer les actions de contrôle dans les secteurs d'activités à fort potentiel de
- Organiser des rencontres (entre les inspecteurs du travail et les magistrats) pour harmoniser les points de vue sur l'interprétation des textes;
- Reproduire et vulgariser le code de protection de l'enfant;
- Réviser le code pénal du pays afin d'y intégrer tous les aspects de PFTE;
- Contribuer au fonctionnement du numéro vert sur les violences faites sur les enfants ;
- Assister les familles des victimes au plan juridique (Avocats ou juristes...).

Acteurs de mise en œuvre

MFPTSS, MJPDH, MJFPE, MASSN, MS, MMCE, MATDS, MAH, MENA, MRA, MPF, Collectivités territoriales, Leaders d'opinion, Société civile.

Les Partenaires d'accompagnement

PTF, ONG/Associations

Période: 2011-2015

5.2. Domaine d'action n°2 : L'accessibilité des services de prise en charge des enfants victimes de PFTE

5.2.1 .Enoncé du problème :

Au niveau de cet axe, deux problèmes majeurs ont été identifiés. Ce sont :

- La faible accessibilité des services de contrôle ;
- La faible couverture des services de prise en charge des victimes de PFTE.

Pour résoudre ces deux problèmes, l'objectif suivant ainsi que les activités et les responsables de mise en œuvre ont été définis et identifiés.

5.2.2. Objectif 2 : Améliorer l'accessibilité des services de prise en charge des enfants victimes de PFTE

Activités :

- Former les acteurs en charge de la prévention, protection, en matière de lutte contre les PFTE;
- Equiper les structures de prise en charge en moyens logistiques ;
- Mettre en place des fonds spéciaux pour la prise en charge des cas d'urgence;
- Retirer les enfants des secteurs d'activités à fort potentiel de PFTE;
- Concevoir un protocole de prise en charge des enfants victimes de PFTE;
- Assurer la prise en charge des enfants victimes des PFTE.

Acteurs de mise en œuvre

MFPTSS, MJPDH, MASSN, MPF, MMCE, Collectivités territoriales, Leaders d'opinion, Société civile.

Les Partenaires d'accompagnement

PTF, ONG/Associations

Période: 2011-2015

5.3. Domaine d'action n°3 : Education et Formation professionnelle

5.3.1. Enoncé du problème

Pour ce domaine d'action, quelques problèmes inhérents au système éducatif burkinabè ont été relevés. Ce sont :

- l'insuffisance des infrastructures et la mauvaise qualité de certaines infrastructures scolaires;
- le déficit d'enseignants et la disparité de la répartition géographique des enseignants;
- l'inadaptation de l'école aux besoins de la communauté;
- le taux de déperdition relativement élevé;
- l'insuffisance d'alternatives en matière de formation professionnelle pour les enfants non scolarisés ou déscolarisés.

Pour résoudre les problèmes identifiés, trois objectifs majeurs ont été définis à travers lesquels des activités sont définies et mises en œuvre par des acteurs et des partenaires au cours du quinquennat à venir.

§ 5.3.2. Objectif 3.1 : Promouvoir la scolarisation des enfants et particulièrement des filles

Activités:

- organiser des campagnes de sensibilisation sur le droit à l'éducation des enfants, le mariage précoce et les violences en milieu scolaire;
- Réaliser des foyers endogènes d'hébergement dans les établissements secondaires des zones rurales;
- Octroyer des subventions aux APE/AME et COGES pour des AGR ;
- Soutenir la mise en place de cantines scolaires endogènes ;
- Octroyer des kits et des bourses scolaires aux enfants issus des ménages pauvres
- Construire et équiper des infrastructures éducatives dans les zones à faible
- Faire un plaidoyer à l'endroit des autorités pour la prise d'un décret d'application de la loi d'orientation de l'éducation;
- Faire un plaidoyer à l'endroit des Ministères en charge de l'éducation pour l'application de la gratuité sur toute l'étendue du territoire ;
- Vulgariser la loi d'orientation de l'Education.

Acteurs de mise en œuvre : MENA, MASSN, MJPDH, MFPTSS, MPF, MESS, Société civile Collectivités territoriales.

Partenaires d'accompagnement: PTF, ONG/Associations.

Période: 2011-2015

5.3.3. Objectif 3.2 : Offrir une formation professionnelle de qualité au profit des enfants non scolarisés et déscolarisés

Activités :

- Construire des CEBNF dans les communes rurales qui n'en disposent pas ;
- Equiper les CEBNF par spécification de métiers;
- Diffuser les résultats de l'étude sur les créneaux porteurs d'emplois au Burkina Faso;
- Construire et équiper les centres de formation professionnelle;
- Renforcer les capacités des centres de formations professionnelles existants;
- Organiser les chefs d'ateliers de petits métiers en vue du placement des enfants en
- Former les chefs d'ateliers de petits métiers en vue du placement des enfants en apprentissage;
- Accompagner les enfants formés dans leur insertion professionnelle.

Acteurs de mise en œuvre: MENA, MJFPE, MASSN, MPF, Société Civile, Collectivités Territoriales.

Partenaires d'accompagnement: PTF, ONG/Associations.

Période: 2011-2015.

5.3.4 Objectif 3.3 : Valoriser la formation professionnelle dans les centres à travers la certification professionnelle

Activités :

- Elaborer des programmes de formations avec certification qui seront validés par le MJFPE;
- Identifier des centres de formation existants ;
- Susciter la création de cadres de concertation des responsables des centres de formations;
- Délivrer des agréments aux centres de formations existants ;
- Délivrer les autorisations d'ouverture aux centres de formations ;
- Former les chefs d'ateliers de petits métiers ;
- Organiser des examens de certification professionnelle pour les apprenants en fin de formation.

Acteur de mise en œuvre : MJFPE, MFPTSS, MASSN, MPF, Société Civile.

Partenaires d'accompagnement: PTF, ONG/Associations.

<u>Période</u>: 2011-2015

5.4. Domaine d'action n°4 : Cadre de concertation

5.4.1. Enoncé du problème

La mise en œuvre du PAN/PFTE exige de la part de tous les acteurs et partenaires au processus, une coordination des actions. Toutefois, le PAN/PFTE tient compte des plans d'actions déjà élaborés, exécutés ou en cours par d'autres structures, afin de prendre connaissance des facteurs de succès, mais aussi des éléments d'échecs qu'il faut éviter. C'est le cas du Plan d'action national de lutte contre la Traite et les autres violences faites aux enfants au Burkina Faso pour la Période 2008-2011 du MASSN.

Pour ce domaine, les problèmes majeurs qui ont été identifiés sont la faible concertation et la faible collaboration entre acteurs. Ceci se traduit par une diversité d'actions avec des duplications et des doubles emplois par les bénéficiaires comme par les acteurs eux mêmes. En s'organisant dans un cadre national, les acteurs seront mieux suivis et évalués régulièrement.

Pour cela, un comité national de suivi présidé par le Ministère en charge du travail sera constitué avec comme membres : les Ministères de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, de l'Education Nationale

et de l'Alphabétisation, des Enseignements Secondaire et Supérieur, de la Justice et Promotion des Droits Humains, de la Santé, de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité, des Mines des Carrières et de l'Energie, de la Communication, de l'Economie et des Finances, de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi, de la Promotion de la Femme, de l'Agriculture et de l'Hydraulique, de trois Associations nationales, deux ONG internationales, d'un représentant des Syndicats, d'un représentant du Conseil National du Patronat Burkinabè, de quatre représentants des communautés coutumières et religieuses, de quatre représentants des PTF (UNICEF, BIT/IPEC, Fonds Enfants, et GIZ) et de deux représentants des organisations d'enfants (AEJT, Parlement des enfants).

Pour que le cadre de concertation soutienne de manière effective la mise en œuvre du PAN/PFTE, l'objectif suivant ainsi que les activités et les responsables de mise en œuvre ont été définis et identifiés.

§ 5.4.2. Objectif 4 : Mettre en place des mécanismes institutionnels pour la coordination et la mise en œuvre du PAN

Activités.

- Créer un Comité National de coordination et de suivi-évaluation du PAN avec un Secrétariat Permanent;
- Tenir des sessions semestrielles du comité national de coordination et de suiviévaluation du PAN;
- Appuyer les cadres au niveau décentralisé dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur plan d'action de lutte contre les PFTE;
- Organiser des rencontres semestrielles de concertations, de bilan et de planification;
- Editer le PAN;
- Organiser 13 ateliers régionaux de diffusion du PAN;
- Publier le PAN sur le site web du MFPTSS;
- Introduire les principaux axes stratégiques du PAN dans les modules de formation des acteurs dans la lutte contre les PFTE;
- Elaborer un système de suivi/évaluation du PAN;
- Organiser deux (2) ateliers de formation des acteurs sur le système de suivi/évaluation du PAN;
- Doter les acteurs intervenants dans la lutte contre les PFTE d'outils types de suivi/évaluation du PAN;
- Produire les rapports périodiques de suivi/évaluation du PAN;

Acteurs MFPTSS, Ministères partenaires, Société civile, Collectivités Territoriales.

Partenaires: PTF, ONG/Associations.

Période: 2011 - 2015

5.5. Domaine d'action n°5 : Le renforcement des capacités des ménages vulnérables

5.5,1. Enoncé du problème

Le renforcement des capacités des ménages constitue l'un des principaux axes de lutte contre le travail des enfants au Burkina Faso. Les problèmes qui expliquent la vulnérabilité des ménages sont :

- Les difficultés d'accès des familles démunies aux nouvelles techniques de production;
- Les taux élevés d'analphabétisme des ménages vulnérables ;
- L'Insuffisance de l'appui aux familles des enfants victimes de PFTE à l'échelle nationale.

De ce fait, le succès des politiques de scolarisation et de lutte contre le travail des enfants en milieu rural burkinabé passe également par une amélioration significative des techniques agricoles de production.

5.5.2 Objectif 5 : Réduire la vulnérabilité économique des ménages

Activités :

- Tenir à jour une banque de données sur les ménages vulnérables ;
- Appuyer le montage des microprojets d'AGR au profit des ménages vulnérables ;
- Faciliter l'accès des ménages vulnérables aux microcrédits pour les AGR;
- Appuyer la réalisation des AGR des ménages vulnérables ;
- Faciliter l'accès des ménages vulnérables aux intrants agricoles ;
- Accompagner techniquement les ménages vulnérables dans leur production agricole.

Acteurs: Collectivités territoriales, MASSN, MAH, MRA.

<u>Partenaires</u>: PTF, Leaders d'opinion, Société civile, Autorités religieuses et coutumières, ONG/Associations, Structures de micro finance.

Période: 2011-2015

5.6. Domaine d'action n°6 : Développement de la connaissance et des indicateurs sur le travail des enfants

🥻 5.6.1. Enoncé du problème

Pour le développement de la connaissance et des indicateurs, les problèmes suivants ont été identifiés :

- la méconnaissance du phénomène du travail des enfants;
- l'insuffisance de statistiques fiables et actualisées ;
- la faiblesse des capacités des acteurs chargés de la collecte des données;
- l'inexistence d'un logiciel de traitement de données sur le travail des enfants ;
- la non vulgarisation des résultats de l'ENTE.

Ainsi avec l'ENTE, le Burkina Faso dispose de données de référence sur la connaissance du travail des enfants au niveau national. Cependant, les résultats de cette enquête sont peu vulgarisés et méritent de l'être pendant la période de la mise en œuvre du PAN. La vulgarisation des résultats de l'ENTE passe par la production d'un document de synthèse et

d'une traduction de celui-ci dans les principales langues du Burkina que sont le Mooré, le Dioula et le Fulfuldé. Il est nécessaire qu'une traduction soit assurée dans les langues de zones fortement caractérisées par des PFTE. Il s'agit du Lobiri et du Dagara pour le Sud ouest et du Gulmachéma pour l'Est.

5.6.2 Objectif 6 : Accroître la connaissance et la disponibilité des données statistiques fiables sur la situation du travail des enfants au Burkina Faso

Activités:

- Mettre en place une base de données nationale sur le travail des enfants;
- Renforcer les compétences des acteurs chargés de la collecte des données;
- Mettre les outils nécessaires à la disposition des acteurs de collecte et de traitement de données sur le travail des enfants;
- Réaliser une enquête nationale sur la travail des enfants ;
- Vulgariser les résultats de l'ENTE ;
- Créer et animer un lien au niveau du site Web du MFPTSS avec des informations sur la situation des PFTE.

Acteurs: MFPTSS, MASSN, MEF/INSD

Partenaires: BIT, PTF, ONG/Associations, Collectivités T.

Période: 2011-2015

6. LA COORDINATION ET LA MISE EN ŒUVRE DU PAN

Des actions multiformes sont menées en faveur des enfants et plus spécifiquement pour la lutte contre les PFTE. Ces actions se font à travers des programmes, des projets et des plans d'actions sectoriels qui sont mis en œuvre.

Le défi majeur auquel le PAN fera face est la prise en compte ou la fédération de plans d'actions déjà élaborés, et mis en œuvre ou en cours d'exécution, par des structures. Cette fédération des différents plans aidera à prendre connaissance des facteurs de succès mais aussi des éléments d'échecs à éviter.

Pour cela, il est prévu la création d'un comité de coordination et de suivi de la mise en œuvre du PAN. Ce comité sera placé sous la tutelle du ministère en charge du travail et sera composé des Ministères partenaires, de la société civile, des syndicats et des partenaires technique et financiers.

7. LE RAPPORTAGE, LE SUIVI ET L'EVALUATION

Le rapportage, le suivi et l'évaluation du PAN se feront à travers la production de rapports d'activités semestriels et annuels, des réunions, des visites/ terrain, et les évaluations annuelles et finale du PAN.

L'objectif du suivi du présent PAN est de fournir des informations régulièrement aux différents acteurs, principalement aux structures gouvernementales, aux partenaires et aux structures de la société civile engagés dans la mise en œuvre du PAN, de sorte que, si cela s'avère nécessaire, des ajustements et/ou des modifications soit opérés.

7.1. Le suivi

Il portera sur les activités du PAN. Les informations relatives au suivi des activités seront enregistrées trimestriellement. Il consistera à analyser l'information recueillie et à vérifier que les activités avancent comme prévu. Ce processus s'intègrera dans la responsabilité de la coordination du PAN qui sera mise en place. Toutefois, pour que le suivi soit efficace, tous les acteurs et les bénéficiaires doivent être impliqués. En somme, le suivi doit être conduit de manière participative. Pour un suivi régulier, il faudrait disposer des instruments de suivi (des fiches) pour l'enregistrement périodique de l'information. Les instruments et les processus nécessaires au suivi du PAN sont les suivants :

- réunions du comité de pilotage national;
- réunions des comités régionaux de pilotage ;
- fiches des séances de sensibilisation;
- fiches de suivi technique des activités de prévention et de prise en charge au sein des structures compétentes (Action sociale, Police Gendarmerie, Centre d'écoute, etc.);
- fiches des visites de supervision;
- rapports périodiques trimestriels.

7.2. L'évaluation

Durant la mise en œuvre du PAN, des évaluations annuelles sont nécessaires. Si des retards ou des obstacles sont observés, alors des orientations et des rectifications seront nécessaires pour améliorer la performance du plan.

Une évaluation finale interviendra en 2015 à deux/trois mois de la fin du Plan pour mesurer l'atteinte des objectifs.

Les évaluations seront menées auprès des structures techniques, des différents acteurs et des bénéficiaires.

Les acteurs comme les bénéficiaires sont les cibles des évaluations. L'implication des populations et des services techniques dans le suivi et l'évaluation du plan stimule les bénéficiaires à prendre en charge la continuité des actions, même si le PAN venait à

Les évaluations sont des étapes nécessaires pour créer une plus grande durabilité des actions de lutte contre le travail des enfants, en l'occurrence les PFTE.

PLAN DE MISE EN OEUVRE

Domaine d'action n°1: La législation et sa mise en application

Objectif I : Améliorer l'application des textes en matière de règlementation du travail des enfants.

| Source de vérification | | | ļ <u>;</u> | <u> </u> | discul | | de te | traduits; bordereaux de | nison | | Rannort d'activité | | | de mise | } | | | مار به | 3 | <u> </u> | | | ort de mise en œuvre |
|------------------------|--------------|---------------------------|------------------------------------|---|---------------------------|------------------------|-------------------------------|--------------------------|----------------------|-----------------------|--------------------------------------|-------------------------|----------------------------|------------------------------|--------------|------------------------|---------------|------------------------|---------------------------|---|----------------------|----------------------------|---|
| Indicateurs | | | Recueil élaboré : nombrelhocuments | d'exemplaires du recueilélaboré; reproduits | | lextes traduits nombre | d'exemplaires de textes | traduits en langues, rad | reproduits Hivraison | | Textes vulgarisés Ran | - | | Nombre de campagnes Raphorts | menées œuvre | | | Nombre de PCCCRannorts | | | | Nombre de stratégies de | au-Laucanon mises en Kapport de mise en œuvre |
| Budget estimatif | (En million) | | | 20 | | | 9 | _ | | | 15 | | | | 150 n | | | <u>. Z</u> | 260 | | | | 007 |
| Chronogramme | | | | 2011-2012 | | | 2011-2012 | | | | 2011 - 2015 | | | | 2011 - 2015 | | | 2011 - 2015 | | - | | 2011 - 2015 | |
| Partenaires | | MASSN MIDDE | PTF. société civile | | | | MASSN, MJPDH, | r 1 r, societe civile | | | MASSN, MJPDH, PTF. société civile | | MASSN, MJPDH, | MPF, MMCE, | MATDS, PTF, | | | MASSN, MPF, | Sociéfé civile | | | MASSN, PTF, | societe civile |
| Responsable | | MFPTSS | } | <u></u> | | | MFPTSS | | | | MFPTSS | | | MFPTSS | | | | MFPTSS | | | | MFPTSS | |
| Sous-activités | · | Elaborer et reproduire 10 | 000 recueils de textes | législatifs et réglementaires sur le travail des enfants | Traduire et reproduire en | 3000 exemplaires les | principaux textes relatifs au | travail des enfants en | langues nationales | Vulgariser les textes | (recueil de textes, | Description description | Organiser des campagnes de | Scripto III Sali I Off | | Mettre en œuvre quatre | programmes de | communication pour le | omnortement are les promi | componentent sur les PFTE par an dans les 13 régions | Mettre en œilvre des | stratégies d'éducation par | les pairs |
| Activités principales | | Améliorer les | connaissances des | | travail des enfants | | | | | | | | | <u>.</u> | | <u> </u> | ď | 9 (|) <u>(</u> | <u> </u> | <u> </u> | | 110 |

| , | ` | Plaidoyers Rapport d'activité | Rapport d'activité | et Documents de curricula; lla Rapport de l'atelier de talidation | deRapport de formation | Nombre de structures ayant intégrée la lutteDocuments de politiques contre les PFTE | Documents de codes de bonne conduite |
|---|---|---|--|--|--|---|---|
| | | Nombre de Plaidoyers _R réalisés | Plaidoyer réalisé R | Module élaboré et Documer intégré dans les curricula Rapport de formation élaboré et validatio adopté | Nombre d'atelier de formation organisée | Nombre de structures ayant intégrée la lutte contre les PFTE | Nombre de structures avec code de bonnes conduites PFTE |
| | | 135 | 9 | 2 | 36 | 9 | 25 |
| | _ | 2012 | 2011; 2012 | 2012 | 2011- 2013 | 2011 - 2015 | 2011 - 2015 |
| | | MASSN, MATDS, MPF PTF, société civile | MASSN, MJPDH, PTF, société civile | MJPDH, PTF | MJPDH, PTF | MJFPE, MJPDH, MASSN, MAH MENA, MESS MRA, MPF, Société Civil, PTF | MASSN, MPF, MFPTSS MJPDH, PTF, société civile |
| | | MFPTSS | MFPTSS | MFPTSS | MFPTSS | MFPTSS | MFPTSS |
| | | Organiser le plaidoyer à l'endroit des Leaders communautaires dans les 45 | provinces Organiser le plaidoyer au niveau du gouvernement | Elaborer et intégrer un module sur le travail des enfants dans les curricula de formation des Inspecteurs et | controleurs du Itavaii Organiser 6 ateliers de formation des Inspecteurs et contrôleurs du Travail en activité sur le travail des enfants | Organiser 6 ateliers et/ou rencontres de sensibilisation pour l'intégration de la lutte contre les PFTE dans les politiques sectorielles et institutionnelles (Agriculture, Elevage, Mines, Santé, Education, | Emploi, Société civile) Appuyer l'élaboration et l'application de 50 codes de bonnes conduites de lutte contre les PFTE au sein des structures (publiques, privées) |
| | | Faire le plaidoyer au niveau des décideurs en faveur de | l'application des textes existants | Renforcer les capacités des intervenants | | | |

| Documents de proclamation des Résultats | services Notes d'affectation du personnel | contrôles Rapports de contrôle | rencontres | Document du Code, rapport de diffusion | intégrant FTE Pocument du code | vert Rapports d'activités | Délibérés |
|--|---|---|--|--|--|--|--|
| Nombre d'Inspecteurs et Contrôleurs recrutés | Nombre de service opérationnalisés | Nombre de contrôles réalisés | Nombre de rencontres organisées | Code adopté et diffusé | Code est relu intégrant les aspects de PFTE | Numéro vert opérationnel | Nombre de familles assistées |
| PM | PM | 135 | 30 | 15 | PM | ∞ | 06 |
| 2011 - 2015 | 2011 - 2015 | 2011 - 2015 | 2011-2015 | 2011-2015 | 2011-2012 | 2011-2015 | 2011 - 2015 |
| MEF | MEF, PTF, société civile | PTF, société civile | MJPDH, PTF | MASSN, MJPDH, MFPTSS, PTF, société civile | MJPDH, MFPTSS, PTF, société civile | MJPDH, PTF, MFPTSS, MATDS, MS,MPF, société civile | MFPTSS, MASSN, MJPDH, MPF, société civile, PTF |
| MFPTSS | MFPTSS | MFPTSS | MFPTSS | МЈРДН | | MASSN | МЈРДН |
| Recruter des inspecteurs et contrôleurs de travail | Rendre opérationnels les services provinciaux et communaux de l'Inspection du travail | Renforcer les actions de contrôle dans les secteurs d'activité à fort potentiel de PFTE | Organiser 5 rencontres (entre les inspecteurs du travail et les magistrats) pour harmoniser les points de vue sur l'interprétation des textes | Keproduire et vulgariser le code de protection de l'enfant | Reviser le code pénal du pays afin d'y intégrer tous les aspects de PFTE | Contribuer au fonctionnement du numéro vert sur les violences faites sur les enfants | Assister les familles des victimes au plan juridique (Avocats ou juristes) |
| Dynamiser les services de contrôle et les juridictions | ÷ | | | | Ren Grand | des cas | |

5.2. Domaine d'action n°2 : L'accessibilité des services de prise en charge des enfants victimes de PFTE

Objectif 2 : Améliorer l'accessibilité des services de prise en charge des enfants victimes de PFTE.

| | Budget Indicateurs Source de vérification | de personnes R | 67,5 équipées de structures rapporte équipées | | Nombre d'enfants retirés Rapports d'activités | Protocole conçu Document du protocole | Nombre d'enfants pris en Rapports charge d'activités |
|---------|---|--|--|---|---|--|--|
| <u></u> | Chronogramme | 2011; 2014 | 2011-2015 | 2011-2015 | 2011 - 2015 | 2012 | 301 |
| | ires | MASSN, MJPDH, PTF, société civile | MEF, PTF, société civile | PTF, MEF, société civile | MASSN, société civile | Ministères concernés, PTF, société civile | PTF société civile |
| | Responsable Partena | M MFPTSS M sc | MASSN M | MASSN P | MFPTSS | MASSN | MASSN |
| | Sous-activités R | Former les acteurs en charge de la prévention, protection, en matière de lutte contre les PFTE | Equiper 90 structures de prise en charge en moyens logistiques | Mettre en place des fonds spéciaux pour la prise en charge de 270 | Renforcer les actions retirer les enfants des de retrait et de prise en secteurs d'activités à fort potentiel de pires formes | de travail des enfants Concevoir un protocole de prise en charge des enfants victimes de | Assurer la prise en charge de 2 000 enfants |
| | Activités principales | rise en imes de | PF1E (cenues d'accueil, centres de Formations, etc.) | | Renforcer les actions de retrait et de prise en | charge des emans victimes de PFT | |

5.3.Domaine d'action n°3: Education et formation professionnelle

Objectifs spécifiques 3.1 : Promouvoir la scolarisation des enfants, et particulièrement des filles

| Activités principales | Sous-activités | Responsable | Partenaires | chronogramme | Budget | Indicateurs | Source de |
|---|---|-------------|---------------------------------------|--------------|--------|----------------------------|-------------------------|
| | | | | | | | vérification |
| Mettre en place des mesures incitatives à la | organiser 6 campagnes de sensibilisation sur le | | MPF, MASSN, | | | | |
| Scolarisation (inscription of maintion | droit a l'education des | MENA | MPFTSS, MESS, | 2011 - 2015 | 180 | Nombre de séances de | Rapports |
| à l'école) des enfants et | emants, le mariage irrécoc <i>e et</i> les violences | | MJPDH, PTF, | | | sensibilisation réalisées | d'activités |
| particulièrement des | en milieu scolaire | | oncicle civile | | | | |
| filles | Réaliser 9 foyers | : | | | | | |
| | endogènes | | MEGG ME | | | | |
| | d'hébergement par an | MENA | PTF Société | 2011-2015 | 225 | Nombre de foyers | Rapports |
| | dans les etablissements | | civile | | | réalisés | d'activités |
| | rurales | | | | | | |
| | Octrover 90 subventions | | MESS ADE | | | | |
| | par an aux APE/AME et | | AME, | | | | |
| | COGES pour des AGR | MENA | cogés, | | | Nombre d'APE/AME | Donnort |
| | | | Collectivités | 2011 - 2015 | 450 | bénéficiaires de | Nappons d'activités |
| : | | | territoriales, PTF, Société civile | | | subventions | |
| | Soutenir la mise en place | | MESS, PTF, APE | | | | |
| | de 90 cantines scolaires | MENA | /AME/COGES | | | , | Donne |
| | endogenes par an | | Collectivités | 2011 - 2015 | 450 | Nombre de cantines | d'activités |
| | | | territoriales, Société civile | | | endogenes mis en place | |
| | Octroyer 1 000 kits et | | MESS PTF APF | | | | |
| | bourses scolaires par an | | /AME/COGES | | | Nombre d'enfants | C. |
| · | ménages pauvres | MENA | Collectivités | 2011 - 2015 | 150 | ires d | Kapports d'activités |
| | identifiés | | territoriales, Société civile | | | de bourses scolaires | canvina a |
| _ | Construire et équiper des | MENA | | | ļ | | |
| s les | infrastructures éducatives | | Collectivités | | | Nombre d'infrastmotures | Rapports |
| couverture | couverture | | Société civile | 5107 - 1107 | PM | construites et équipées | d'activités |
| | | | | | | | |

| Rapport d'activité | Rapport d'activité | d'activités Rapport d'activité |
|--|--|---|
| plaidoyer réalisé | Plaidoyer réalisé | Nombre d'activité réalisées |
| 7 | PM | PM |
| 2012 | 2011- 2015 | 2011 |
| MJPDH, MASSN, MESS, Collectivitës territoriales, PTF, Sociëté civile | MJPDH, MFPTSS, MESS, Collectivités territoriales, PTF, Société civile, | PTF, Collectivités territoriales, Société civile |
| MFPTSS | Société civile MJPDH, MFPTSS Collective territoria Société | MENA |
| Faire un plaidoyer à l'endroit des autorités pour la prise d'un décret d'application de loi d'orientation de | l'éducation Faire un plaidoyer à l'endroit des Ministères en charge de l'éducation pour l'application de la gratuité sur toute | l'étendue du territoire Vulgariser la loi d'orientation de l'Education |
| géographique | | |

Objectif 3.2 : Offrir une formation professionnelle de qualité au profit des enfants non scolarisés et déscolarisés

| | Responsable Parte | Responsable | naires | chronogramme | Budget | Indicateurs | vérification |
|--|---|----------------|--|--------------|--------|---|--------------------------------|
| Activites principales | | | - | | | | |
| Créer / renforcer les Con CEBNF au niveau de dans | Construire des CEBNF dans les communes | MENA | PTF Société civile Collectivités | 2011 - 2015 | PM | Nombre de CEBNF construits | Rapport d'activité |
| chaque commune | inco dan in can can | | territoriales, | | | | |
| rurale Equ spé | Equiper les CEBNF par spécification des métiers | MENA | Collectivités territoriales, PTF | 2011 - 2015 | PM | Nombre de CEBNF Rapport d'activité équipés | Rapport d'activité |
| _ | | | Societe civile | | | | |
| Accroitre l'offre de Dif | Diffuser les résultats de l'étude sur les créneaux | MJFPE | MFPTSS | 2012 | PM | Résultats d'étude actualisés et diffusés | l'étude; rapport d'activité |
| nelle | porteurs d'emplois au | | | | | _ | |
| | Construire et équiper les | ļ | MASSN, PTF, Société civile, | 2011 - 2015 | PM | Nombre de centres de formation construits et Rapport d'activité | e et Rapport d'activité |
| ud i | centres de lomation professionnelle | MJFPE | Collectivités | | | équipés | |
| | | | leit iiottares. | | | | |

gard in gard in gard in gard in

| | Renforcer les capacités des centres de formations professionnelles existants | MJFPE | PTF, Société civile | 2011 - 2015 | PM | Nombre de centres ayant bénéficié d'un appui | Rapports d'activités |
|---------------------------------------|---|-------|--------------------------------|-------------|----|---|-------------------------|
| · | Organiser les chefs d'ateliers de petits métiers en vue du placement des enfants en apprentissage | MJFPE | MASSN, PTF Société civile, | 2011 | PM | Nombre d'organisation de chefs d'atelier mis en place | Rapport d'activités |
| · · · · · · · · · · · · · · · · · · · | Former les chefs d'ateliers de petits métiers en vue du placement des enfants en apprentissage | MJFPE | MASSN, PTF Société civile, | 2011-2012 | PM | Nombre de chefs d'atelier formés | Rapport de formation |
| | Accompagner les enfants formés dans leur insertion professionnelle | MJFPE | MENA; MASSN; Société civile | 2011 - 2015 | PM | Nombre d'enfants ayant bénéficié d'un Rapport d'activité accompagnement | apport d'activité |
| | | | | | | | |

Objectif 3.3 : Valoriser la formation professionnelle dans les centres à travers la certification professionnelle

| 6 6. | (- 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - | | | | i denne | Harcarea | • |
|--|--|-------------|---|--------------|---------|--|-------------------------------|
| Section in the section of the sectio | Sous-activités F | Responsable | Partenaires | chronogramme | | | vérification |
| Conférer un label aux centres de formation | Elaborer des programmes de formations avec | MJFPE | MFPTSS, MPF, MASSN, PTF, Société civile | 2011-2012 | PM | Nombre programmes de formations validés | Rapports d'activité |
| | validés par le MJFPE Identifier des centres de formation existants | MJFPE | MEPTSS, MASSN, PTF, | 2011 | PM | Nombre de centres deRapports formation identifiés d'activités | Rapports d'activités |
| | Susciter la création de cadres de concertation | MJFPE | Societe civile PTF, Société civile | 2011-2015 | PM | Nombre de cadres de concertation mis en place | Rapports d'activités |
| | des responsations centres de formations Délivrer des agréments aux centres de formations | MJFPE | , | 2011- 2015 | PM | Nombre d'agréments Rapports délivrés d'activité | s Rapports d'activités |
| | existants Delivrer les autorisations d'ouverture aux centres | MJFPE | 1 | 2011-2015 | PM | Nombre d'autorisations délivrées | Rapports d'activités |
| | de formations Former les chefs d'ateliers de petits | MJFPE | Collectivités territoriales. PTF, | 2011-2012 | PM | Nombre de chefs d'ateliers formés | Rapports de formations |
| - | métiers Organiser des examens de certification professionnelle pour les apprenants en fin de | MJFPE | | 2011-2015 | PM | Nombre de Rapports certifications réalisées d'activités | de Rapports es d'activités |

or La certification sera un instrument de valorisation des formations faites à l'endroit de ces enfants non scolarisés ou déscolarisés, et pourrait leur conférer des métiers orgunisés juridiquement et les exposant moins aux PFTE.

5.4. Domaine d'action n°4: Cadres de concertation

Objectif: Mettre en place des mécanismes institutionnels pour la coordination et la mise en œuvre du PAN

| Source /moyen de Vérification | Décret de création | Rapports de sessions | Documents de plans | Rapports | Documents du PAN édité | Rapports | lien du document sur le site |
|----------------------------------|--|---|---|--|---|---|---|
| | | | | de tenues | | | |
| Indicateurs | Comité créé | Nombre de sessions tenues | Nombre de plans élaborés | Nombre de rencontres tenues | PAN édité | Nombre d'ateliers organisés | PAN publié |
| Budget | PM | 5,5 | 112,5 | 112,5 | 5,1 | 32,5 | PM |
| Chronogramme | 2011 - 2012 | 2011-2015 | 2011-2015 | 2011 - 2015 | 2011 | 2011 - 2012 | 2012 |
| Partenaires | Ministères partenaires, PTF, société civile | Ministères partenaires, PTF, société civile, | MATDS, PTF, société civile | Ministères Partenaires, P'FF, société civile | Ministères partenaires concernés, PTF, société civile | PTF, société civile | PTF, société civile |
| Responsable | MFPTSS | MFPTSS | MFPTSS | MFPTSS | MFPTSS | MFPTSS | MFPTSS |
| Sous-activités | Créer un Comité National de coordination et de suivi-évaluation du PAN avec un Secrétariat Permanent | Tenir des sessions semestrielles du comité national de coordination et de suivi-évaluation du PAN | Appuyer les cadres au niveau décentralisé dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur plan d'action de lutte contre les PFTE dans les 45 provinces | Organiser des rencontres semestrielles de concertations, de bilan et de planification | Editer le PAN en 500 exemplaires | Organiser 13 ateliers régionaux de diffusion du PAN | Publier le PAN sur le site web du MFPTSS |
| Activités principales | Mettre en place un Créer un Comité Nation organe de coordination de coordination et de et de suivi-évaluation du P. du P.A.N. de lutte contre la permanent | | Dynamiser les cadres de concertation des acteurs œuvrant dans la l'élaboration et la mise en lutte contre les PFTE au niveau provincial, régional et national provinces | et échanges semestrielles de rencontres et échanges semestrielles de concertations, de bilan et de planification | Mettre en place une stratégie de communication pour accompagner.la mise en œuvre du PAN | | |

| | | т | т | | 7 | | | |
|--|-----------------------------|--|---|--|---|---------------------------|------------------------|-------------------------|
| Module de formation | Document de suivi | Rapports de | | Rapports | d'activités | Documents de | | |
| Axes stratégiques intégrés | Système de suivi élaboré | Nombre d'actetifs | formés | Nombre d'acteurs | outillés | Nombre de rapports | produits | |
| PM | 7 | 14 | | 15 | | PM | | |
| 2012 | 2012 | | 7107 | 2011 - 2015 | | 2011 2015 | C107 - 1107 | |
| PTF, société civile | pTF. société | civile | PTF, société civile | PTF, société | civile | | PTF, société civile | |
| MFPTSS | MEDTSS | | MFPTSS | MEPTSS | | | MFPTSS | |
| Introduire les principaux axes stratégiques du PAN dans les modules de formation des acteurs | dans la lutte contre les | Elaborer un systeme de suivi/évaluation du PAN | Organiser deux ateliers de formation des acteurs | sur le système de suivi/évaluation du PAN | Doter les acteurs intervenants dans la lutte contre les PFTE d'outils | types de suivi/évaluation | Produire les rapports | suivi/évaluation du PAN |
| <u>n</u> <u>a 9 9</u> | 7 0 11 | Mettre en place et Elaborer un systeme de Mettre en place et suivi/évaluation du PAN suniquer les différents | outils de suivi et d'évaluation du PAN | aux differents mveaux | | | | |

State (

5.5. Domaine d'action n°5: Le renforcement des capacités des ménages vulnérables

Objectif : Réduire la vulnérabilité économique des ménages

| Activités principales | Sous-activités | Responsable | Partenaires | Chronogramme | Budget | Indicateurs | Source /moyen de Vérification |
|--|--|-------------|--|--------------|--------|---|----------------------------------|
| Mettre à la disposition renir à jour une b des acteurs une banque de données sur les de données actualisée ménages vulnérab sur les nénages vulnérables dans les différentes localités | Tenir à jour une banque de données sur les ménages vulnérables | MASSN | INSD, MPF société civile, PTF, Collect. Territoriales | 2011 - 2015 | æ | Banque de données mis à jour | Banque de données |
| Appuyer les ménages vulnérables pour le développement d'activités génératrices de revenus | Appuyer le montage des microprojets d'AGR au profit des ménages vulnérables | MASSN | MEF, MPF MPFTSS, société civile PTF, Collectivités territoriales | 2011 - 2015 | PM | Nombre de microprojets élaborés | Documents de projets |
| | Faciliter l'accès des ménages vulnérables aux microcrédits pour les AGR | MASSN | MEF, MPF, société civile PTF, Collectivités territoriales | 2011 - 2015 | PM | Nombre de ménages vulnérables bénéficiaires | Rapports |
| | Appuyer la réalisation des AGR des ménages vulnérables | MASSN | MEF, MPFTSS, société civile PTF, Collectivités territoriales | 2011 - 2015 | PM | Nombre d'AGR réalisées | Rapports d'activités |
| Améliorer les techniques de production des ménages vulnérables | Faciliter l'accès des ménages vulnérables aux intrants agricoles | MAH | MRA, société civile, PTF, Collectivités territoriales | 2011-2015 | PM | Nombre de ménages vulnérables bénéficiaires | Rapports |
| | Accompagner techniquement les ménages vulnérables dans leur production agricole | MAH | MRA, société civile, PTF, Collectivités territoriales | 2011 - 2015 | PM | Nombre de ménages vulnérables bénéficiaires | Rapports |

5.6. Domaine d'action n°6 : Développement de la connaissance et des indicateurs sur le travail des enfants

Objectif : Accroître la connaissance et la disponibilité des données statistiques fiables sur la situation du travail des enfants au Burkina Faso

| | | | | | | situation des PFTE | |
|-----------------|-------------------------------|----------------|--------------|---|-------------|--|---|
| web | Lien fonctionnel | PM | 2011-2015 | MASSN, MPF, MJPDH PTF, société civile | MFPTSS | Créer et animer un lien au niveau du site Web du MFPTSS avec des | enfants |
| d'activités | Nombre d'activités | 19,5 | 2012 | MEF(INSD), PTF | MFPTSS | Vulgariser les données Vulgariser les résultats sur le travail des de l'ENTE | Vulgariser les donné sur le travail des |
| | Enquête nationale réalisée | PM | 2012 | MEF(INSD), PTF | MFPTSS | Réaliser une Enquête nationale sur le travail des enfants | |
| Supports | Outils disponibles | 52 | 2012 | PIF, societe civile | MFPTSS | Mettre les outils nécessaires à la disposition des acteurs de collecte et de traitement de données sur le travail des enfants | |
| Rapports | Nombre d'acteurs formés | υ ₁ | 2012 | PTF, societe civile | MFPTSS | Renforcer les compétences des acteurs chargés de la collecte des données | |
| Base de données | Base de données disponible | 30 | 2012 | MASSN, PTF, société civile | MFPTSS | Mettre en place une base de données nationale désagrégée par sexe sur le travail des enfants. | Améliorer les statistiques sur le travail des enfants |
| de Vérification | Indicateurs | Budget | Chronogramme | Partenaires | Responsable | Sous-activités | Activités principales |
| Source /moyen | | | | | | Objectif: Accroure in commissioned to mark the second | Objectif : Accr |